

Lyon : pour une Métropole accueillante et hospitalière

L'observatoire de la Maison de la Veille Sociale, qui regroupe l'ensemble des acteurs de la lutte contre le sans-abrisme du territoire, dans le cadre de la mise en œuvre accélérée du Logement D'abord, recense dans la Métropole de Lyon près de 20 000 personnes dépourvues de logement personnel, dont 2 500 personnes sans abri.

Le 26e rapport de la Fondation Abbé Pierre note une situation sociale qui se dégrade fortement, d'autant plus dans un contexte de crise sanitaire. Cette crise révèle les limites des politiques actuelles pour résoudre les situations de sans abris et il devient nécessaire d'envisager de nouvelles approches mettant au cœur du travail social réalisé par la Métropole l'enjeu de lutte contre les formes de grande précarité. La Métropole de Lyon est fortement engagée dans différents dispositifs nationaux, comme Logement d'abord, la lutte contre le sans-abrisme ou contre la pauvreté. Dans ce cadre, la collectivité s'est montrée particulièrement volontariste aux côtés de l'État, des communes et des associations, pour répondre à cette urgence.

Cette stratégie est ambitieuse : elle vise à transformer les pratiques dans le domaine de l'accès et du maintien dans le logement des personnes sans domicile et des plus vulnérables. Cependant, si une politique de lutte contre le sans-abrisme peut prendre appui sur la stratégie du Logement d'abord, elle ne peut se réduire à ce seul axe. En effet, le sans-abrisme frappe majoritairement des personnes inscrites dans un parcours migratoire qui ne peuvent, à l'égard de leur situation administrative, accéder à un logement. Parallèlement, la Métropole s'est engagée dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et a, à ce titre, déployé des actions visant à prendre en compte la situation des publics vulnérables (maraudes, accueils de jour, sortie de l'aide sociale à l'enfance, etc.), et confirmé son engagement dans l'accueil et l'intégration des réfugiés en contractualisant avec l'État.

La crise sanitaire met en exergue l'impossibilité pour les personnes sans domicile de respecter les mesures de confinement. Ces personnes se sont alors trouvées dans une situation de très grande vulnérabilité avant que les dispositifs d'aide se

mettent en place ou ne reprennent leur activité (distribution alimentaire, toilettes, accès à des services d'hygiène, etc.).

Il est donc de la responsabilité de la Métropole de faire preuve de solidarité envers les plus vulnérables et de leur permettre d'être protégés et abrités. Dans le cadre de ses compétences sociales et en tant que chef de file de la politique du logement, la Métropole se propose de déployer une nouvelle stratégie, aux côtés des communes et de l'État, pour lutter contre le sans-abrisme et offrir sur son territoire des conditions de vie dignes et adaptées à chacun, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'accès à l'alimentation, de l'insertion ou du logement.

Au cours de l'année 2020, la Métropole s'est engagée dans une politique d'hospitalité à l'égard des plus vulnérables. Cette politique s'est notamment concrétisée par la mise en œuvre du plan «zéro remise à la rue» aux côtés de l'État, des associations et des bailleurs sociaux, mais aussi par l'évacuation du squat le plus important sur le territoire de la Métropole, situé sur le site de l'ancien collège Maurice Scève à Lyon 4°. Ce sont au total près de 500 ménages et environ 800 personnes qui ont ainsi pu être mis à l'abri, au-delà des compétences de la collectivité.

sur son territoire des conditions de vie dignes et adaptées à chacun, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'accès à l'alimentation, de l'insertion ou du logement. Au cours de l'année 2020, la Métropole s'est engagée dans une politique d'hospitalité à l'égard des plus vulnérables. Cette politique s'est notamment concrétisée par la mise en œuvre du plan «zéro remise à la rue» aux côtés de l'État, des associations et des bailleurs sociaux, mais aussi par l'évacuation du squat le plus important sur le territoire de la Métropole, situé sur le site de l'ancien collège Maurice Scève à Lyon 4°. Ce sont au total près de 500 ménages et environ 800 personnes qui ont ainsi pu être mis à l'abri, au-delà des compétences de la collectivité.

Pour atteindre ces objectifs, la mise en place d'un plan d'actions est nécessaire. Il repose sur le déploiement de nouveaux axes d'intervention avec :

- La réduction des formes de sans-abrisme
- L'accès à un logement pour les personnes dont la situation administrative le permet

- L'accès à des solutions d'hébergement pour les publics ne relevant pas du logement ordinaire (tiny villages, solutions en intercalaire, hôtels, développement de l'accueil citoyen)
- La garantie de la dignité des personnes les plus vulnérables : mise en sécurité de sites et amélioration des conditions d'existence
- Des interventions sociales pour favoriser l'accès aux droits et aux dispositifs existants
- Des actions pour tisser des liens avec l'ensemble des citoyens (culture, sport, formation...)
- La mobilisation du foncier et du bâti de la Métropole pour des actions d'urbanisme transitoire

Bruno BERNARD, Président de la Métropole de Lyon « Notre mobilisation est totale dans la lutte contre le sans-abrisme. Face à la crise sanitaire et aux situations difficiles et toujours plus nombreuses, nous avons multiplié les actions et les innovations pour trouver les solutions nécessaires pour mettre à l'abri le plus grand nombre. C'est en mobilisant nos compétences sociales et dans le domaine du logement, aux côtés des communes et de l'État, que nous pourrons construire ensemble une Métropole accueillante et hospitalière ».

Renaud PAYRE, Vice-Président en charge de l'Habitat, logement social et politique de la ville « Nous nous sommes engagés dès les premiers jours du mandat pour répondre à l'urgence sociale exacerbée par la crise sanitaire. La sortie du squat Scève ou encore la mise à l'abri de plus de 800 personnes en sont des exemples concrets. Faire de notre territoire une Métropole accueillante et hospitalière, c'est renforcer nos capacités d'accueil de tous et toutes dans la dignité. »

Une Métropole engagée dans la lutte contre le sans-abrisme

La Métropole de Lyon a engagé en 2018 un plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme. 2021 est ainsi la troisième année de mise en œuvre accélérée de ce plan, pour lequel l'État accorde à la Métropole un financement de 1 085 000€ (1 017 500€ en 2018 et 910 000€ en 2019- 2020). Il s'agit pour cette troisième année du plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme, de poursuivre et d'amplifier le déploiement de la politique du « Logement d'abord » sur le territoire de la Métropole de Lyon et plus particulièrement de contribuer à la mise en œuvre d'un service public « de la

rue au logement » en prenant appui sur la Maison de la Veille Sociale et en mobilisant l'ensemble des parties prenantes.

La Métropole de Lyon a pour ambition de :

- réduire au moins de moitié le nombre de personnes sans-abri dans l'agglomération, avec une attention particulière pour les jeunes sans domicile et sans ressources ;
- ne plus avoir de « sorties sèches » d'institutions, pour les personnes qui sortent des structures ou de prises en charge de l'aide sociale à l'enfance, de détention ou d'hôpitaux psychiatriques sans solution logement ;
- mobiliser des solutions innovantes pour permettre le maintien dans les lieux des ménages logés dans le par public ou privé ayant un logement trop cher ou des problématiques psycho-sociales non prises en charge.

Dans ce cadre, son intervention s'articule autour de 3 axes :

Le développement de l'offre de logements mobilisables et en particulier :

- des formes de type « pensions de famille » permettant l'accueil de 20 à 25 personnes et offrant des espaces partagés, ainsi qu'une présence et des services, afin de prévenir l'isolement et d'entretenir les liens : l'objectif est de produire 400 places supplémentaires (soit 20 structures en 5 ans) ;
- des formes d'habitat groupé, pour des personnes ne pouvant pas vivre seules, regroupant différentes formes d'habitat semi-collectif et bénéficiant à titre dérogatoire de financement de fonctionnement avec un objectif de production de 500 places en 5 ans ;
- en mobilisant le parc privé conventionné, pour lequel il s'agit d'augmenter significativement l'offre ;

l'offre intercalaire (entre deux projets) : l'objectif de 250 logements et de 500 places en modulaire est visé ; en mobilisant les dispositifs existants pour l'accès au logement social (accord collectif d'agglomération, réservations..), ce qui a d'ores et déjà permis d'accélérer les sorties d'hébergement, voire d'éviter l'hébergement par un accès direct au logement social.

Pour concrétiser son plan d'actions en matière d'accompagnement social, la Métropole de Lyon et ses partenaires ont repensé les projets de « tiny houses » pour permettre un accompagnement administratif, social, médico-social des familles, dans un cadre de vie plus confortable et plus sécurisant.

Tandis que les associations accompagnent ces familles sur des questions de parentalité, et assurent en parallèle un travail sur l'accès aux droits et un suivi du parcours d'insertion / emploi / logement lorsque leur situation administrative le permet, des aménagements sur les différents sites sont prévus pour impulser une dynamique collective avec l'aménagement d'espaces verts et d'espaces collectifs.

Aussi, les profils des familles orientées sont validés par tous les acteurs pour s'assurer de l'adhésion des personnes orientées, au projet proposé sur site.

Un travail est également fait en amont pour que les personnes soient déjà présentes sur le territoire (domiciliation au CCAS de la ville concernée ; présence du médecin traitant ; enfant plus âgé scolarisé sur le secteur...) : un véritable suivi des personnes concernées est effectué par les associations gérant les différents sites d'implantation d'habitats modulaires.

Dans le cadre de la déclinaison du programme d'actions de l'année 2021, plusieurs subventions vont être soumises au vote de la

Commission Permanente du 26 avril prochain : une subvention d'investissement à hauteur de 191 600€ (destinée aux associations Le Mas, Alynea et La Croix-Rouge) et une subvention de fonctionnement (dédiée à l'association Le Mas et aux Compagnons Bâisseurs AURA), d'un montant de 362 000€.

Elles vont concerner :

- Le financement de 3 opérations en modulaires (La Station, La Base et Rue Primat)

- L'amélioration des conditions d'existence des personnes en squats et campements via des interventions techniques pour sécuriser les sites occupés (comme par exemple, le squat Arloing) et le financement de sanitaires pour un « campement », situé au Transbordeur

- La mise en place d'une mission de médiation technique via les compagnons bâtisseurs pour à la fois garantir la sécurité des

personnes et accompagner les occupants dans la réalisation de travaux permettant d'améliorer leurs conditions d'existence, tout en formant les occupants sur les sujets liés à la maintenance des lieux d'habitat.

- La première expérimentation de conventionnement avec un squat, soutenue par une association (Vivre dignement dans notre Métropole), pour faciliter les interactions avec les habitants, le suivi social et aider à retrouver l'estime de soi.



Au 31/12/2020 près de

20 000

personnes sans domicile personnel sur la Métropole de Lyon dont **2 500** sans abri

Investissements :

8,6 M€



Plus de

8 M€ / an

de financement d'accompagnement des personnes en dehors des nuitées hôtelières



Le coût unitaire d'une tiny house est de

29 000 €

En termes de fonctionnement, le coût par jour par personne est de **17 €**, soit **51 €** pour un ménage de trois personnes (contre **65 €** pour une nuitée hôtelière).



800

personnes mises à l'abri par la Métropole.

Extrait du dossier de presse du Grand Lyon